

A. Le budget/aspect financier

Le bilan comptable n'étant pas encore consolidé à la date d'écriture du présent rapport d'activité, les données budgétaires qui suivent constituent des estimations basées uniquement sur les flux de trésorerie.

I. Budget de fonctionnement de la CPTS

La CPTS Mulhouse Agglomération a bénéficié, pour son fonctionnement en 2021, des recettes suivantes :

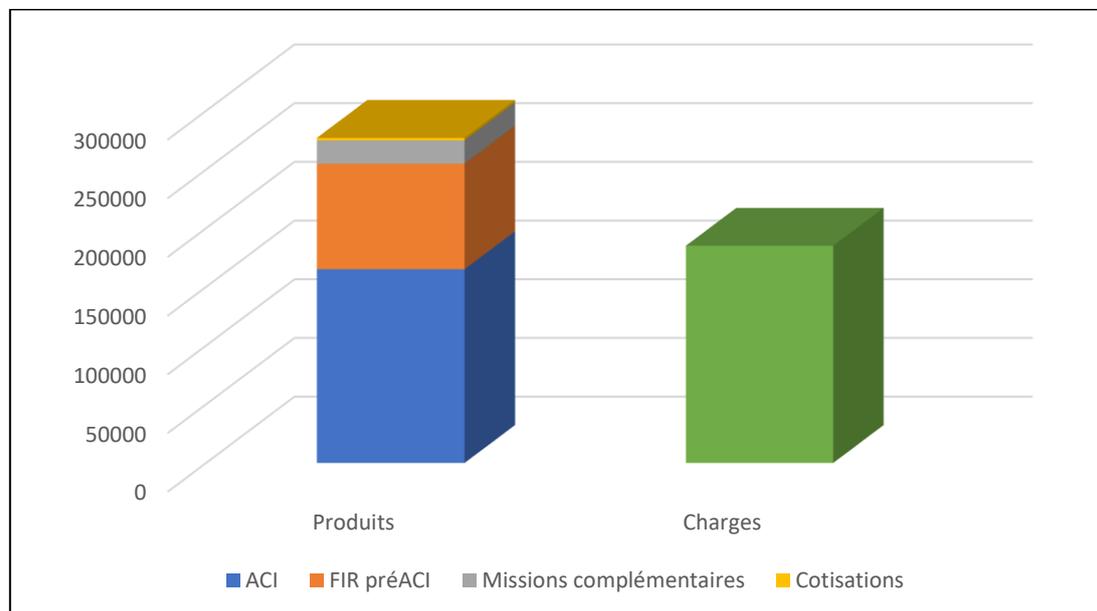
- Financement CPAM pour le fonctionnement et les missions socles : 165 000 € (versés en février)
- FIR pré-ACI (ARS) : 90 000 € (versés en avril)
- Financement CPAM pour les missions complémentaires : 19 777,40 € (versés en juillet)
- Cotisations des membres : 2 155 €,

Soit un total de **276 932,40 €** pour les **produits**.

Concernant les **charges**, une gestion rigoureuse a permis de contenir les dépenses, malgré les incertitudes liées au démarrage d'une structure neuve, sans aucun historique, et devant s'équiper en totalité.

Ces dépenses, après consolidation définitive des comptes, devraient avoisiner les **185 000 €**.

Le bilan définitif devrait donc être largement bénéficiaire, ce qui permettra de disposer d'un volet de trésorerie rassurant.



II. Budgets FIR dédiés

Par ailleurs, la CPTS a bénéficié de la prise en charge financière complète de son engagement dans les actions de vaccination anti-Covid, au travers de deux FIR : l'un pour l'appui au Centre de Vaccination de Mulhouse, l'autre pour la gestion du centre mobile Vacci'Mouv. Il faut noter que ces opérations devraient être neutres sur le budget de fonctionnement de la CPTS, puisque l'ensemble des dépenses engendrées par ces activités sont réputées couvertes par les fonds FIR dédiés.

Pour l'**appui au Centre de Vaccination** de Mulhouse, la CPTS a perçu un total de **23 635 €** (en trois versements d'août à décembre), sur un budget prévisionnel FIR de **24 368 €**.

Pour la gestion du **Centre de vaccination mobile Vacci'Mouv**, la CPTS a perçu en 2021, un total de **314 870 €**, concernant la période août 2021 / décembre 2021, sur un budget FIR total sur cette période de **415 278 €** (dont 47 756 € pour les frais supportés directement par la CPTS).

Les mouvements de trésorerie ont été les suivants :

Versements FIR en provenance de l'ARS :

- 185 553 € en août
- 46 401 € en novembre (cumulé 231 954 €)
- 82 916 € en décembre (cumulé 314 870 €)

Règlements CPTS au prestataire :

- 58 512 € en juillet
- 60 004 € en août (cumulé 118 520 €)
- 78 021 € en octobre (cumulé 196 541 €)
- 57 672 € en novembre (cumulé 254 213 €)
- 57 348 € en décembre (cumulé 311 561 €)

La CPTS a pu absorber ces différentiels de trésorerie liés aux délais de versement des fonds FIR, grâce à la bonne tenue et la bonne santé de sa comptabilité.

